Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **37 (1908)**

Heft 1

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Chronique scolaire

Fribourg. — Dans sa séance du 11 décembre 1907, le Conseil d'Etat a nommé M. le chanoine Pierre Pinaton, à Romont, professeur à l'Ecole secondaire de la Glâne.

Zurich. — Pendant l'année 1906, le canton de Zurich a dépensé pour les livres et le matériel d'enseignement 61 803 fr. 64., soit 1 fr. 03 cent. par élève ; pour le matériel d'écriture et de dessin 142 475 fr. 25, soit 2 fr. 36 cent. par élève ; pour le matériel de travail manuel féminin 41 952 fr. 05, soit 2 fr. 13 cent. par élève. La part de la ville de Zurich est la suivante : pour les livres et le matériel d'enseignement, 28 437 fr. 34 cent., soit 1 fr. 19 cent. par élève ; pour le matériel d'écriture et de dessin, 61 020 fr. 22 cent soit 2 fr. 54 cent. par élève ; 11 154 fr. 49 cent., soit 1 fr. 44 cent. par élève. Ces chiffres ne regardent que l'école primaire. Le matériel classique est gratuit dans le canton de Zurich.

Neuchâtel. — Le corps enseignant neuchâtelois a envoyé au Grand Conseil une pétition pour demander une augmentation de traitement. L'échelle actuelle des traitements date de 1889, sauf une légère indemnité accordée il y a 12 ans aux institutrices de campagne. Les traitements actuels sont : 1° Pour les instituteurs de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, 2000 fr. ; dès la sixième de service, augmentation annuelle de 60 fr. pendant 10 ans ; 2° Les instituteurs de campagne ont un traitement initial de 1600 fr., avec l'augmentation annuelle de 60 fr. pendant 10 ans dès la sixième année de service. 3° Le traitement des institutrices est de 1200 fr. dans les trois villes susdites et de 1080 fr. dans les campagnes, avec l'augmentation annuelle de 40 fr. pendant 10 ans, dès la sixième année de service. Trois ou quatre communes ajoutent quelque gratification insignifiante. La pétition a été accueillie favorablement, en principe ; mais il l'a renvoyée pour examen au Conseil d'Etat. La situation financière du canton est assez mauvaise et peut-être reculera-t-on devant la perspective de nouvelles dépenses, même justifiées.

Vaud. — Jeudi 12 décembre dernier, la conférence des instituteurs du district de Payerne, réunie sous la présidence de M. Ulysse Desponds, de Corcelles, a entendu un rapport de M. Chevalley, à Missy, sur ce sujet : « De la correction des travaux écrits et des tâches à domicile. »

Voici les conclusions de M. Chevalley :

1. Tout travail écrit doit être corrigé.
2. La correction doit être, autant que possible, faite avec l'élève.

3. Les travaux à domicile sont indispensables ; toutefois ils doivent être réduits au strict minimum.

La deuxième question : « Des rapports de l'instituteur avec les parents », a donné lieu à une intéressante discussion.

Parmi les propositions individuelles, citons les suivantes :

Prier le Comité central de faire les démarches nécessaires pour que l'instituteur puisse « entrer en possession » de son service militaire.

Demander la suppression de la méthode phonétique, qui retarde l'étude de l'orthographe.

Berne. — Le synode scolaire s'est réuni à Berne le 14 décembre écoulé, dans la salle du Grand Conseil.

A l'ordre du jour figuraient les tractanda suivants :

1° De la réforme scolaire.

2° Des mesures à prendre afin de stimuler l'intérêt général pour les examens de recrues.

3° Des plans d'enseignement des écoles complémentaires.

4° De la pétition de la Société des instituteurs bernois concernant l'*amélioration des traitements*.

— Les enfants des écoles de Goldern, près de Meiringen, ont reçu un jour un bien joli cadeau : trois quintaux d'appétissantes pommes. Et c'étaient leurs petits camarades d'Ebertswil, près de Hausen, dans l'Albis (Zurich), pays d'arbres fruitiers, qui leur réservaient cette surprise. Au printemps prochain, les enfants des Alpes bernoises témoigneront leur reconnaissance à leurs amis zurichois en leur envoyant des gerbes de fleurs alpines.

Nouvelle année 1908 !

Chantez mortels, car je suis l'Espérance
Qui luit toujours au cœur du malheureux ;
En votre monde, est-il une souffrance
Que n'adoucit mon retour radieux !

Du Créateur je suis la messagère,
Qui vous sourit dès son premier printemps ;
Jeune toujours, immortelle et légère,
J'ai vu l'espace et mesuré le temps...

Je reviens neuve en ma blanche parure,
Aucun regard n'effleura mon berceau,